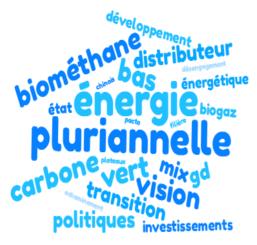


LA LETTRE n° 21

de l'administrateur salarié de GRDF parrainé par la CFE-CGC Énergies



Aujourd'hui l'énergie est au cœur des débats publics. En effet, le Gouvernement vient de clôturer le débat sur la Politique pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Quelles décisions seront prises par le Gouvernement à l'issue de ce débat public ? Sortirons-nous du faux débat sur le tout électrique ?

GRDF avec l'appui d'autres entités du Groupe ENGIE et d'autres acteurs convaincus du rôle du gaz, a essayé de démontrer que le gaz vert pouvait être une solution à la décarbonation des

énergies et proposé que cette PPE vise l'objectif de 30 % de gaz vert dans le réseau de distribution à l'horizon 2030. Hélas, cette proposition n'est pas retenue par les pouvoirs publics qui restent sur leur vision de 10 %.

La stratégie bas carbone aujourd'hui proposée par l'État va pénaliser le gaz naturel parce qu'il est fossile et sans un soutien clair des pouvoirs publics, la filière biométhane aura beaucoup de mal à se développer.

Pour autant, GRDF continue de faire la promotion du gaz vert comme un élément incontournable de la transition énergétique. Pour cela, GRDF vient de créer, avec d'autres distributeurs non mixtes, l'association GD4S (Gas Distributors for sustainability), afin de peser sur les décisions politiques nationales et européennes futures.

Le modèle économique de GRDF est axé sur le tarif d'acheminement, or celui-ci risque fort de subir de plein fouet les conséquences d'un scénario de baisse des quantités transitées dans les réseaux. Les taux d'intérêts sont toujours aussi bas, ce qui va mécaniquement diminuer le taux de rémunération de la BAR (Base d'actifs régulés). Comment GRDF va, dans ce contexte, assumer les investissements lourds à venir pour le biogaz et le changement de gaz dans la région des Hauts-de-France ?

Pour défendre la place du gaz dans le mix-énergétique de la France, la CFE Energies s'est elle aussi mobilisée, elle a ainsi adressé au Gouvernement ses propositions de développement de la filière gazière sur le territoire national.

Quant à ENGIE, notre maison-mère, les annonces récentes sur le désengagement de l'État dans son capital, ne sont pas plus de nature à rassurer les salariés. Après les plateaux d'appels clientèle, quels seront les futurs secteurs d'activités







délocalisés ? Ou pire vendus, comme EPI et le GNL ? GRDF est-il le prochain sur la liste ?

Que penser de la position d'ENGIE sur la rédaction de la loi PACTE, dans laquelle figure un article qui offre la possibilité à ENGIE de vendre jusqu'à 49 % du capital du transporteur de gaz GRT Gaz ? Nos gouvernants ont-ils conscience que sans impératifs de défense de la souveraineté énergétique et sans garde-fou, nos infrastructures énergétiques pourraient intéresser les Chinois, comme aujourd'hui au Portugal ?

Je regrette beaucoup ce qui se passe actuellement dans notre entreprise. Je pense que direction et organisations syndicales devraient être dans un dialogue social constructif et respectueux des individus. La direction doit prendre conscience que les réorganisations qui s'enchaînent à grande vitesse et sans recherche d'adhésion du corps social sont sources d'incompréhension et d'essoufflement des salariés. La ligne managériale perd de vue les enjeux et les priorités de l'entreprise. Reste à espérer que le nouveau projet d'entreprise en cours de rédaction fixera un cap clair auquel les salariés pourront adhérer via un projet industriel et social réellement à la hauteur, car l'avenir de tous est en jeu.



Point financier année 2018

Les comptes semestriels ne sont certes pas encore arrêtés mais la prévision de ceux-ci est en phase avec le budget. GRDF affiche un résultat financier satisfaisant, notre résultat net est pratiquement assuré avec la dynamique du premier trimestre.

La baisse de notre tarif d'acheminement de juillet 2017 est compensée en partie par l'augmentation du nombre des clients raccordés. Les principaux postes de dépenses sont en phase avec le budget, les investissements sont en avance essentiellement ceux liés au déploiement du

compteur communicant. Quant aux charges, elles aussi sont calées par rapport au budget.

L'élément variable reste le règlement lié au jugement qui sera donné par le CORDIS (Comité de règlement des différents et des sanctions) sur les différents litiges.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent été et de belles vacances bien méritées.

Cordialement

Éric BEUSSON

